

VILLE DE ROYAN



SERVICE COMPTABILITÉ

N.REF : JJG/CB
DC N° 21.688

DECISION

***Concernant la fixation des tarifs
de la Médiathèque de ROYAN
(Régie N°43000-2)
=°=°=°=°=***

Le Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 juillet 2020, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°20.1480 en date du 21 juillet 2020 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Didier SIMONNET, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales.

. Vu la décision (DC N°18/053) en date du 26 janvier 2018 concernant la fixation des tarifs de Médiathèque, rendue exécutoire le 30 janvier 2018,

. Vu la décision (DC N°18/376) en date du 29 juin 2018 concernant la fixation des tarifs de Médiathèque, rendue exécutoire le 03 juillet 2018,

. Vu la décision (DC N°21/053) en date du 19 février 2021 concernant la fixation des tarifs de Médiathèque, rendue exécutoire le 24 février 2021,

DECIDE

- de fixer à compter du 10 janvier 2022, les tarifs de la Médiathèque de ROYAN comme suit :

➤ Plein tarif	14,00 €/an
➤ Tarif réduit (Etudiants, Demandeurs d'emploi, Bénéficiaires du RSA, Enseignants, personnes handicapées)	10,00 €/an
➤ -18 ans	Gratuit
➤ Carte Duo	22,00 €/an
➤ Tarif Vacances (valable 2 mois)	7,00 €/saison
➤ Tarif collectivités	32,00 €/an
➤ Lire et Faire Lire	5,00 €/an
➤ Atelier jeune public hors temps scolaire	4,50 €
➤ Atelier jeune public hors temps scolaire (avec matériel spécifique ou intervenant extérieur)	7,00 €
➤ Tarif de photocopie (noir et blanc) (sur la base d'un format A4 en recto)	0,15 €

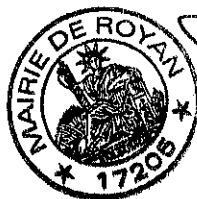
- d'encaisser la recette correspondante à l'article 7062 – Fonction 321 sur le Budget Communal.

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 24 décembre 2021
Certifié Conforme
Mairie de Royan le
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général des Services
HUBERT THOMAS

Pour le Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint,
Didier SIMONNET

Fait à ROYAN, le 22 décembre 2021

Pour le Maire,
Et par délégation,
Le Premier Adjoint,



Didier SIMONNET

